



APPEL A PROJETS / RÈGLEMENT



Communauté d'Agglomération  
de Lens-Liévin



Dans le sillage de l'ouverture du Louvre-Lens et de la dynamique territoriale Euralens qui l'a accompagnée, le territoire de Lens-Liévin a mis au cœur de sa stratégie de renouveau le développement de clusters et de pôles d'excellence économique.

Le pôle Vivalley y trouve toute sa place, aux côtés de la Louvre Lens Vallée, des clusters Ekvation et Silver Economy ou de la destination touristique «Autour du Louvre-Lens».

## **Vivalley, le cluster régional Sport, Santé et Bien-Etre**

Le projet Vivalley vise à structurer un cluster régional d'excellence dans le domaine du sport santé - bien-être, afin de renforcer le dynamisme économique du territoire. Il s'agira de s'adosser notamment sur les équipements d'excellence existants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour développer une Technopôle du sport qui associera les entreprises, la formation, la recherche et les sportifs. Le pôle Vivalley a pour ambition d'accompagner le développement

économique du territoire à partir du sport favorisant le développement du bien-être et de la santé, en s'appuyant sur les attentes et les besoins de la population, que ce soit en matière économique, sociale ou de santé.

## **Développer des activités économiques innovantes sur les plans technologiques et sociaux**

L'ambition de Vivalley est de développer de nouveaux modèles économiques autour des thèmes suivants :

- les produits, équipements et matériels du sportif de haut niveau et grand public
- l'activité physique au service de la santé et du bien-être
- les infrastructures sportives de demain, liées à l'évolution des pratiques sportives et de loisirs
- les liens avec les activités connexes: commerce, gestion du sport, TIC au service du sport ...

Il favorisera également l'inclusion de certaines populations fragiles du territoire en accompagnant notamment les moins

diplômés ou les personnes sans emplois dans la définition et la mise en œuvre de parcours de professionnalisation liés aux métiers du sport - santé - bien-être.

## **Sensibiliser les publics à l'activité physique**

Un volet sport de nature sera développé en particulier en relation avec la future chaîne des parcs en cours de constitution dans le bassin minier. Ce sera l'occasion de renforcer la sensibilisation des publics à l'intérêt de l'activité physique et d'accompagner les pratiques « hors cadre », qui se développent fortement dans les parcs.

Par ailleurs le développement de nombreux produits innovants (mesure de la performance, applications de coaching etc.) faciliteront l'animation des parcs et la commercialisation de produits et de services à valeur ajoutée économique.

Il s'agit d'une opportunité réelle qui favorisera également le développement du tourisme sportif et qui s'inscrit ainsi en cohérence avec le développement de la destination ALL «Autour du Louvre-Lens».

Dans le cadre du pôle Vivalley, l'appel à projets « sport-santé-bien être » est organisé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en partenariat avec Aditec Pas-de-Calais, l'Université d'Artois, la Chambre de Commerce et d'Industrie Artois, l'Arena Stade Couvert de Liévin, la Mission Bassin Minier et Euralens.

L'appel à projets « sport-santé-bien être » a pour objet le soutien à la création et à l'implantation d'entreprises innovantes en cohérence avec les priorités du pôle Vivalley définies ci-après.

## SPORTS DE NATURE

Ils'agit de développer les services innovants d'accompagnement de la pratique de sports de nature et de loisirs hors club, de développer de produits innovants pour la pratique des sports de nature, et de favoriser l'animation des parcs du territoire...

## MESURE DE LA PERFORMANCE

Cet axe vise à favoriser le développement d'outils et de services pour diagnostiquer les capacités physiques et définir des programmes d'accompagnement adapté (pour tout public)

## SPORT POUR LA SANTÉ ET LE BIEN ÊTRE

Développement d'outils et de services pour favoriser la prise en compte du sport comme facteur d'amélioration des conditions de santé et la pratique d'activités physiques, pour tout public.

# Vivalley, le cluster régional Sport, Santé et Bien-Etre

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN



# PARTICIPANTS

- Les entreprises innovantes
- Les filiales, antennes d'établissements existants
- Les personnes ayant un projet de création d'entreprise innovante dont l'activité sera mise en œuvre pour partie dans la région Nord-Pas de Calais, et dont le siège social se localisera en région Nord-Pas de Calais.

Une attention particulière sera apportée aux projets déposés par les résidents du territoire de l'agglomération de Lens-Liévin.

Un seul dossier peut être déposé par projet ou par entreprise. Par ailleurs, l'entreprise ne peut être représentée que par un seul mandataire devant être habilité à déposer le dossier de candidature.

## **Ne peuvent concourir :**

- Les personnes en fonction ou élues à la Région Hauts-de-France et à la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, les membres du jury et de la commission technique et les experts sollicités dans le cadre du présent concours.
- Les membres des familles des personnes désignées ci-avant ne peuvent également pas présenter de dossier (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).



## LES PRIX

En fonction du projet, les dotations pourront aller jusqu'à 30 000 euros en numéraire. Elles seront associées à des services complémentaires proposés par les partenaires de l'appel à projets.

Une assistance personnalisée pour la mise en œuvre des projets par des professionnels de l'ingénierie de projets d'innovation.

Une assistance pour la réalisation du tour de table financier (subventions, prêts bonifiés, participation au capital...).

Un hébergement sur le site du pôle Vivalley.

## LA SÉLECTION

Les candidats sélectionnés seront invités à soumettre un dossier type décrivant leur projet et présentant le prévisionnel financier.

Une première commission technique sélectionnera des projets en fonction de leur pertinence (voir critères ci-dessous), et les soumettra à un jury composé de l'ensemble des partenaires.

Les candidats dont les dossiers seront sélectionnés par la commission technique seront invités à présenter leur projet devant le jury. Le jury est souverain. Aussi, ses décisions n'auront pas à être motivé et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

# CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Lien avec les axes prioritaires
- Motivations de l'entrepreneur
- Avantages concurrentiels (caractère différenciateur du projet)
- Cohérence du projet : faisabilité économique, commerciale, technique, juridique et financière
- Création d'emplois
- Stratégie de développement
- Qualité de l'équipe

4



## COMPOSITION DU JURY ET DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Le jury sera constitué sur l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et présidé par son président ou son représentant. Il sera composé d'un ou plusieurs représentants de chacune des structures citées ci-après :

- Un représentant de l'Etat,
- Un représentant de la région Hauts-de-France
- Un représentant de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- Un représentant de la Mission Bassin Minier,
- Un représentant d'Euralens,
- Un représentant de la Mission Louvre-Lens Tourisme,
- Un représentant de la Banque Publique d'Investissement,
- Un représentant d'Aditec Pas-de-Calais,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Artois,
- Un représentant de l'université d'Artois,
- Un représentant du Lycée Darras,
- Un représentant de l'Arena Stade Couvert de Liévin,
- Un représentant de Décathlon,
- Un représentant de Perf in Sport,
- Un représentant de NFID,
- Un représentant d'Eurasanté,
- Un représentant du RC Lens.

*Tout autre expert qui sera jugé pertinent pourra être associé à ce jury par la Communauté d'Agglomération de Lens -Liévin.*

La commission technique sera composée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Elle réunira entre quatre et six partenaires qui seront chargés de présélectionner les dossiers à présenter au jury.

## LE DOSSIER

Un dossier type est à renseigner. Il pourra être associé à tout document sur le projet ou sur l'entrepreneur que le candidat jugera utile pour renforcer la qualité de son dossier. Les candidats devront fournir un curriculum vitae ainsi que toute pièce justificative des financements envisagés.

Les dossiers pourront être téléchargés sur <http://www.vivalley.fr>

Les dossiers sont à retourner par courrier électronique, au plus tard le 8 juillet 2016. [contact@vivalley.fr](mailto:contact@vivalley.fr)

## LE CALENDRIER

**19 AVRIL 2016**

**LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS**

**8 JUILLET 2016**

**DATE LIMITE  
DE DÉPÔT DES DOSSIERS**

**6 ET 7 SEPTEMBRE 2016**

**JURY D'AUDITION**

**29 SEPTEMBRE 2016**

**REMISE DES PRIX**



## LA REMISE DES PRIX

Les lauréats dont les entreprises sont déjà créées sur le territoire de la communauté d'Agglomération Lens-Liévin recevront leur prix au plus tard un mois après notification de la décision du jury.

Les lauréats ayant présenté un projet d'implantation au sein des locaux qui seront mis à leur disposition recevront leur prix à compter de leur implantation effective sur le site. Les lauréats s'engagent à maintenir leur entreprise au minimum trois ans en région Nord-Pas de Calais après attribution du prix.

Le prix, quelle que soit la catégorie, ne pourra être versé qu'au lauréat (personne morale ou physique) dont le nom figure sur le dossier de candidature.

Tous les lauréats s'engagent à participer à la présentation des lauréats de l'appel à projets qui aura lieu le 29 Septembre 2016.

## ABANDON DU PROJET

En cas d'abandon du projet, le lauréat devra adresser au Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin un courrier précisant explicitement qu'il renonce au prix qui lui avait été attribué.

## CRITÈRES DE NON-RECEVABILITÉ

- Les projets soumis hors délais.
- Les dossiers incomplets.
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (utilisation des modèles fournis).
- Les dossiers non signés par le responsable du projet.
- Les projets qui intégreraient des aspects contraires à la loi, à la réglementation applicable ou à la déontologie de l'activité concernée.

### **Ne sont pas éligibles**

- Les projets n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets
- Les projets sans porteur de projet identifié.

## CONFIDENTIALITÉ

L'organisateur et les partenaires associés à la sélection s'engagent d'ores et déjà à traiter les informations fournies par les candidats, avec la plus grande précaution, et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du candidat à la condition que lesdites informations aient été préalablement identifiées comme «confidentielles» par lui.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'appel à projets qui ne pourra intervenir qu'à la clôture des phases de sélection, l'organisateur est autorisé, sauf manifestation contraire expresse et écrite du candidat :

- A communiquer à la presse et à publier sur son site, la dénomination sociale et le nom des candidats ;
- A rendre publique les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.



## DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

Chaque candidat autorise, à titre gratuit, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio) ainsi que ses présentations et soutenances du dossier.

A cet effet, les candidats autorisent la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pendant deux ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du candidat (telle que précisée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quelques soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion de l'appel à projets.

Les lauréats s'engagent d'ores et déjà à participer à la remise du prix et cèdent leurs droits à l'image associés dans les conditions du présent article.



## LES PARTENAIRES

### MODIFICATIONS ET ACCEPTATION

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours et son règlement si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Toute entreprise, équipe ou candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions, en signant le dossier de candidature.

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Région Hauts-de-France

Euralens

Aditec Pas-de-Calais

Chambre de Commerce et d'Industrie Artois

Université d'Artois

Arena Stade Couvert de Liévin

NFID

Eurasanté

Mission Bassin Minier



*faire grandir les projets avec*



[www.vivalley.fr](http://www.vivalley.fr)



Communauté d'Agglomération  
de Lens-Liévin

